



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-44825>

Département(s) de publication : **95**

Annonce n° **24-44825**

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de Gonesse

Correspondant : BLAZY Jean-Pierre, Maire

Adresse : 66 RUE DE PARIS, B.P. 10060 95503 GONESSE

Coordonnées :

Téléphone : 0134531182

Courriel : marches-publics@mairie-gonesse.fr

Adresse internet : <http://ville-gonesse.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://agysoft.marches-publics.info>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Fourniture de colis de Noël pour les personnes âgées - Année 2024

Lieu de livraison : Ville de Gonesse, 95500 Gonesse

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Montant HT minimum pour la durée totale du contrat : 45000.0 Euro(s) H.T. Montant HT maximum pour la durée totale du contrat : 60000.0 Euro(s) H.T. L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Les prestations sont réglées par des prix unitaires

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

7 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Qualités gustatives sur présentation d'un colis complet : Ce critère est apprécié au regard des échantillons remis et du cadre de mémoire du candidat qui précisera : - Foie gras de canard (goût, odeur, aspect) : 15 points,- Boisson alcoolisée : (goût, odeur, couleur, type de boisson) : 15 points, - Produits salés : (panel proposé, originalité des produits, goût, odeur) : 16,5 points, - Produits sucrés : (panel proposé, originalité des produits, goût, odeur) : 16,5 points : 63%
- Qualités esthétiques sur présentation d'un colis complet : 25%
- Le critère prix sera calculé de la façon suivante : Offre la plus basse/offre à analyser X 12 : 12%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 06/05/2024 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 130 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2024F05

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info> Type de marché de Fournitures :Code NUTS : FR Marché périodique : OUI Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON Références du ou des projet(s) et / ou programme(s) :Marchés réservés : NON L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :Ressources propres. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 bd de l'Hautil, BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Tél : 0130173400 Fax : 0130173459Mel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai (s) d'introduction des recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - D'un recours gracieux formulé auprès du Maire de Gonesse. Le Maire dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de 2 mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois, - D'un référé précontractuel dans un délai de 11 jours à compter de l'envoi du présent courrier conformément aux dispositions des articles L.551-1 et R.551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative, - D'un référé contractuel à compter de la signature de l'accord-cadre conformément aux articles L.551-13 et R.551-7 à R.551-10 du Code de justice administrative dans un délai de 31 jours, à compter de la publication de l'avis d'attribution de l'accord-cadre, - D'un recours de plein-contentieux en contestation de la validité de l'accord-cadre dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution de l'accord-cadre

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/04/2024